

FORMATION PERFECTIONNEMENT A L'ONDE DU DRAGON ET AU QIGONG

FORMATION DE QIGONG SPECIFIQUES saison 2020-2021

CONTENU DES PROPOSITION D'ETUDE DE QIGONG SPECIFIQUES

- QIGONG des 5 animaux : le Tigre, le Singe, l'Ours, la Grue et le Cerf
- 2 QIGONG pour ouvrir le méridien extraordinaire CHONG MAI très présent l'Onde du Dragon et CHONG YUAN QIGONG, Qigong de la connexion à la Source : Shaolin Qigong et Qigong avec les Arbres et la Planète.

A la fin de la formation et de l'évaluation, les stagiaires recevront une certification spécifique pour ces Qigong.

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Imprimez les 5 pages du contrat ci-dessous. Cochez dans l'article 3 le ou les Qigong que vous souhaitez étudier, (les contenus, dates et lieux figurent sur la page 5: « annexe 2 « Programme d'étude spécifique » du contrat). Ensuite faites le calcul demandé dans l'encadré article 3. Puis remplissez/signez/paraphez les 5 pages du contrat (annexes incluses).

2. Rédigez et joignez le(s) chèque(s) de paiement total correspondant et **envoyez** votre dossier (les 5 pages du contrat signé et paraphé + le règlement) au 43 rue Louis Michel, 44340 BOUGUENAIS.

Vous recevrez la confirmation de votre inscription, votre exemplaire de contrat ainsi que votre facture par mail.

CONTRAT DE CE STAGE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

Sur les pages suivantes



Contrat de formation professionnelle de perfectionnement en Onde du Dragon et Qigong

Etude de Qigong spécifiques Saison 2020-2021

Le bénéficiaire est une personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais : L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail
Le Qigong est réglementé en tant que sport par articles de loi et décrets d'application, et est sous tutelle du Ministère des Sports.

Entre l'organisme de formation :

ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON – 43 rue Louise Michel, 44340 Bouguenais – N° Siret : 514 928 951 00045 – Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 06641 44 – auprès du Préfet de la région PAYS DE LOIRE

et le (la) stagiaire :

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
CP :	Ville :		
Tel (portable) :		Mail :	

Article 1. OBJET :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « FORMATION PROFESSIONNELLE de PREFECTIONNEMENT en Onde du Dragon et Qigong : Etude de Qigong spécifiques saison 2020-2021 » .

Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

L'action de formation entre dans la catégorie « les acquisitions, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances » prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Cette action a pour objectif l'approfondissement de l'Onde du Dragon et l'étude de Qigong spécifiques et permet la transposition de l'Onde du Dragon dans la pratique et l'enseignements des arts du mouvement et de l'énergie en général.

Le détail des durées, lieux et contenus de l'action sont disponibles en **ANNEXE 2 : Programme d'étude de Qigong Spécifique**. Selon le programme retenu par le stagiaire, les moyens pédagogiques et techniques peuvent être constitués de théorie, d'atelier de pratique, de mise en situation pédagogique. Les moyens de suivis sont réalisés par contrôle continu et attestation de suivi de stage.

Le stagiaire établit son programme à partir du programme annexé au contrat, en cochant les cases des Qigong choisis dans le tableau suivant article 3 : (validation des dates par l'école à réception du contrat)

Article 3. DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le prix de l'action de formation est fixé comme suit :

Cocher la ou les cases des programmes retenus et calculez le total (voir **ANNEXE 2 : Programme d'étude de Qigong Spécifique**)

<input type="checkbox"/>	Qigong des 5 animaux (voir article 4 prérequis)	10 jours, 70h x 12 €	840 €
<input type="checkbox"/>	+ Option de remise à niveau, étirements au Dan Tian et rotation Yin	3 jours x 45 €	135 €
<input type="checkbox"/>	Shaolin Qigong 1 et Qigong avec les arbres et la planète	3 jours, 21h x 12 €	252 €

(montants sans franchise de TVA, en vertu de l'article 293 B du CGI.)

TOTAL
--------------	-------

Le stagiaire s'engage à payer la totalité du montant au moment de la signature du contrat. Les chèques sont à régler à l'ordre de **Thierry Doctrinal**.

Le règlement correspondant au Qigong des 5 animaux sera encaissé en 3 fois, 280€ en janvier 2021, 280€ en avril 2021 et 280€ en juillet 2021.

Le règlement de l'option mise à niveau, si nécessaire (cf article 4) sera encaissée en novembre 2020.

Le règlement correspondant aux Shaolin Qigong 1 et Qigong avec les arbres et la planète de 252 € sera encaissé en aout 2021.

Les repas, logement et transport sont à la charge du stagiaire.

Article 4. PRE-REQUIS :

Prérequis du Qigong des 5 animaux :

- pour les instructeurs de l'Onde du Dragon certifiés depuis 2019 (à la suite de la formation de Qigong en 3 ans ou Onde du Dragon en 2 ans) : accessible directement
- pour toutes les certifications antérieures à 2019 : nécessité de suivre les 3 jours de mise à jour inclus comme option dans la proposition de formation (rotation Yin, étirements au Dan Tian, cultiver le corps d'énergie ...)

Prérequis pour le Shaolin Qigong (ouverture Chong Mai) et Qigong avec les arbres et la planète :

- accessible à toutes les personnes qui ont suivi la première année de formation de Qigong en 3 ans, de l'Onde du Dragon en 2 ans ou d'instructeur associé UHTS en 1 an (Nantes, Paris ou Montpellier)

Article 5. LOGISTIQUE et ORGANISATION DE L'ACTION :

L'organisme de formation s'engage à mettre en place tous les moyens logistiques (locaux) nécessaires au bon déroulement de la formation. Il s'engage à mettre en place tous les moyens pédagogiques (formateurs, matériels...) nécessaires au bon déroulement de la formation.

Article 6. FORMATEURS :

- **Thierry Doctrinal** Directeur pédagogique et enseignant de Qigong, Fondateur de l'Onde du Dragon.
- **Claire Caigneaux**, enseignante arts énergétiques internes, 3^{ème} Duan de l'Onde du Dragon, experte de l'Ecole
- **Hélène Heude** Enseignante d'énergétique Chinoise, 2^{ème} Duan de l'Onde du Dragon.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation de Qigong sont à minima : CQP ou BE, ou équivalence

Ecole de l'Onde du Dragon, 43 rue Louise Michel, 44340 Bouguenais – Siret 514 928 951 00045

06 83 66 23 94 - thierry.doctrinal@londedudragon.com - www.londedudragon.com

Organisme de formation enregistré, N° 52 44 06641 44, auprès du préfet de la région de Pays de Loire

Contrat Perfectionnement Etude de Qigong Spécifiques 2020-2021 – Page 1 sur 5

Paraphe :

légale pour intervenants étrangers, et certification d'école pour le Qigong et l'Onde du Dragon pour les assistants techniques. L'organisme de formation se réserve la possibilité de modifier ou ajouter des intervenants.

Article 7. REGLEMENT INTERIEUR :

L'inscription vaut adhésion au règlement intérieur en « ANNEXE 1 : Règlement intérieur » et disponible sur le site de l'École. Le stagiaire s'engage à avoir une tenue et un comportement adapté à la situation, à respecter les horaires et le matériel mis à sa disposition, à avertir l'organisme de formation en cas d'absence. Il s'engage à respecter la force de présence de chacun aux programmes de formation très denses, à ne pas prospecter commercialement pour soi ou pour un tiers au sein de l'École, notamment au cours des stages et via les listes mail ou téléphoniques des élèves.

Article 8. DELAI DE RETRACTATION :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. En cas de signature moins de 14 jours avant le début du premier stage et de la décision de rétractation de la part du stagiaire avant celui-ci, la valeur du premier stage reste dû, et est calculée au prorata du nombre de jour de formation de ce premier stage.

Article 9. INTERRUPTION DU STAGE :

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou bien du fait de l'impossibilité pour le stagiaire de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les journées effectivement suivies, au prorata temporis de leur valeur.

- En cas d'abandon par le stagiaire (hors cas de force majeure dûment reconnue), la totalité du montant de la formation est due.

Article 10. RESPECT DE LA PROPRIETE ET DE L'ORIGINALITE DE L'ENSEIGNEMENT :

De nombreux documents sont mis à dispositions du stagiaire sur le serveur de formation ou en direct. Ces documents restent la propriété de l'école. Les stagiaires ne sont pas autorisés à partager les dits documents et les liens internet correspondants avec des tiers personnes, sauf si ces dernières sont en cours de formation.

Les termes de « Onde du Dragon » et « Mouvement Élémentaire » sont déposés à l'INPI, ainsi que la pédagogie associée. Les stagiaires en cours de contrat de formation sont fortement encouragés à enseigner la pédagogie de l'Onde du Dragon dès le début du cursus. Ils devront pour cela citer l'origine de leur enseignement, le copyright, et stipuler ces derniers lors de leurs diffusions ou communication en tant que Le Mouvement Élémentaire ou L'Onde du Dragon, au choix, ou les 2. Hors de contrat en cours, la personne doit être certifiée Instructeur de l'Onde du Dragon ou du Mouvement Élémentaire, pour enseigner cette pédagogie. Les personnes certifiées sont autorisées à transmettre exclusivement de manière directe et en présentiel à leurs élèves. Elles ne peuvent en aucun cas réaliser de formations ou certifications de l'Onde du Dragon.

Article 11. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

L'Ecole de l'Onde du Dragon s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le stagiaire. Ces informations, telles que l'adresse email, serviront pour la transmission de documents importants tels que des factures, attestation de présence, mais aussi pour la transmission d'informations relatifs à l'école et ses événements par le biais d'une messagerie et via un outil web d'email (ex : Mailjet). En signant ce contrat vous acceptez l'utilisation de vos données personnelles (renseignées sur ce présent contrat) à ces fins. Conformément au RGPD, en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant, en faisant la demande par email ou courrier. Votre mail ainsi que toutes les informations vous concernant ne seront jamais communiqués à qui que ce soit et resteront dans nos listes. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant des newsletters en cliquant sur le lien présent à la fin de nos emails, ou bien en nous le demandant par email.

Article 12. LITIGE EVENTUEL :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de NANTES sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à	Le	ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON Représentée par Thierry DOCTRINAL Directeur Pédagogique Signature :
Nom et prénom du stagiaire : 		
« lu et approuvé » :		
Signature :		
(parapher TOUTES les pages du contrat, annexes incluses)		



ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR

Introduction

Adhérer à l'éthique ci-dessous, en tant que pratiquant ou stagiaire, est la condition fondamentale à la participation aux différentes activités.

Respect de la personne et des principes de la responsabilité, de l'autonomie et de l'authenticité de l'individu.

Ces principes d'indépendance identitaire doivent s'appliquer pour chaque parole émise, chaque mot écrit et pour chaque acte posé : pour soi-même et vis à vis des autres, en tant que pratiquant, stagiaire ou intervenant au sein de l'École.

Le stagiaire s'engage à avoir une tenue et un comportement adapté à la situation, à respecter les horaires et le matériel mis à sa disposition, à avertir l'organisme de formation en cas d'absence.

Le stagiaire s'engage à respecter la force de présence de chacun aux programmes de formation déjà très denses, à ne pas prospecter commercialement pour soi ou pour un tiers au sein de l'École, notamment au cours des stages et via les listes mail des élèves.

Au cours de sa formation, le stagiaire s'engage à respecter la propriété, l'originalité de la pédagogie de l'Onde du Dragon ou du Mouvement Élémentaire. Il s'engage à respecter la propriété des documents mis à disposition sur serveur, délivrés sur papier ou tout autre support, ainsi que tout enregistrement réalisé par l'école ou les élèves.

I – PRÉAMBULE

L'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON est un organisme de formation professionnel indépendant domicilié au 43 rue Louise Michel, 44340 Bouguenais . Elle est déclarée sous le numéro SIRET 514 928 951 00045.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON sera dénommée ci-après "organisme de formation" ;
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après "stagiaires" ;
- le directeur de la formation, Thierry DOCTRINAL, à l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON sera ci-après dénommé "le responsable de l'organisme de formation".

II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III – CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

IV – HYGIENE ET SÉCURITÉ

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sur le lieu de formation en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

Article 7 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.



V - DISCIPLINE

Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avvertir le Service administratif de l'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

Article 11 : Accès aux locaux de l'organisme

Entrées et sorties. Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Dans les salles de cours, il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'y introduire un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le

stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 13 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse sur le droit à l'image, de filmer et d'enregistrer les sessions de formation.

Des enregistrements audios pourront être réalisés sous réserve d'accord préalable de l'Ecole ou de son représentant.

Article 14 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 15 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'ECOLE DE L'ONDE DU DRAGON décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 16 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du code du travail.

En cas de non-respect de ces règles, après avoir été entendu, le pratiquant ou stagiaire peut se voir exclu de l'école, sans remboursement des sommes engagées et sans contreparties.

VI - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 17 : Publicité

Le présent règlement est distribué au démarrage de la formation.

Article 18 : Date d'entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2018.



ANNEXE 2 : PROGRAMME D'ETUDE DE QIGONG SPECIFIQUES

Ecole de l'Onde du Dragon, 43 rue Louise Michel, 44340 Bouguenais - Siret 514 928 951 00045 - 06 83 66 23 94 - www.lonedudragon.com

Organisme de formation enregistré, N° 52 44 06641 44, auprès du préfet de la région de Pays de Loire

FORMATION PEFECTIONNEMENT ETUDE DE QIGONG SPECIFIQUES

Légende : Qigong de l'Onde du Dragon - Autre Qigong

OPTION MISE A JOUR			J.	H.	Lieux			
	<i>mardi 13 octobre</i>	19h-20h30			Révision en STREAMING	-	-	ST
2020	vendredi 20 novembre	9h30-12h30 14h-18h		1	7	Révisions - CULTIVER LE CORPS D'ENERGIE : Connexion simultanée AU DAN TIAN et au WUJI : assis et debout - SOUIRE INTERIEUR - YOULONG QIGONG SPONTANE au Dan Tian et au WU JI		
	samedi 21 novembre	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Transfert YIN Pas de Cavalier : L'ETIREMENT DES AILES, le BATTEMENT DES AILES et DES RACINES POUR LES AILES		NANTES
	dimanche 22 novembre	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Transfert YIN Pas de l'Arc : L'ETIREMENT DES AILES, le BATTEMENT DES AILES et DES RACINES POUR LES AILES		
	<i>mardi 15 décembre</i>	19h-20h30			Révision en STREAMING	-	-	ST

QIGONG DES CINQ ANIMAUX			J.	H.	Lieux				
2021	vendredi 8 janvier	9h30-12h30 14h-18h		1	7	Pas Mixtes : Des RACINES ET DES AILES - LA GRUE BLANCHE PIETINE EN MONTRANT SES AILES - DEPLACEMENT PAS DE L'ARC, PAS DE CAVALIER et PAS DE LOTUS - LA CONNEXION AU WUJI		NANTES	
	samedi 9 janvier	9h-12h30 14h-17h30		1	7	QIGONG DES 5 ANIMAUX, LE TIGRE - proprioception (équilibre) - YOULONG QIGONG Spontané ou étirements			
	vendredi 26 février	9h30-12h30 14h-18h		1	7	L'OURS - proprioception (équilibre) - YOULONG QIGONG Spontané ou étirements		NANTES	
	samedi 27 février	9h-12h30 14h-17h30		1	7	La GRUE - proprioception (équilibre) - YOULONG QIGONG Spontané ou étirements			
	dimanche 28 février	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Révision et consolidation QIGONG DES 5 ANIMAUX - introduction conduite au Tai Ji			
	<i>mercredi 24 mars</i>	19h-20h30				Révision en STREAMING	-	-	ST
	vendredi 16 avril	9h30-12h30 14h-18h		1	7	LE CERF - proprioception (équilibre) - YOULONG QIGONG Spontané ou étirements		NANTES	
	samedi 17 avril	9h-12h30 14h-17h30		1	7	LE SINGE - REVISION 5 ANIMAUX			
	dimanche 18 avril	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Révision et consolidation QIGONG DES 5 ANIMAUX			
	<i>mercredi 19 mai</i>	19h-20h30				Révision en STREAMING	-	-	ST
<i>jeudi 17 juin</i>	19h-20h30				Révision en STREAMING	-	-	ST	
samedi 24 juillet	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Révision et consolidation QIGONG DES 5 ANIMAUX		VERTOU		
dimanche 25 juillet	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Evaluation pratique 5 Animaux et Onde du Dragon				

SHAOLIN QIGONG			J.	H.	Lieux			
2021	lundi 26 juillet	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Qigong avec les Arbres, reliance à la nature et la planète (selon météo) ou Shaolin Qigong 2, et Shaolin Qigong 1 (ouverture Chong Mai)		VERTOU
	dimanche 26 septembre	9h30-12h30 14h-18h		1	7	Révision Shaolin Qigong 1, et Shaolin Qigong 2 ou Qigong avec les Arbres, reliance à la nature et la planète (selon étude de juillet en fonction de la météo)		NANTES
	lundi 27 septembre	9h-12h30 14h-17h30		1	7	Révision - évaluation Qigong		

LIEUX : NANTES = 20 rue La Tour d'Auvergne, 44200 NANTES - VERTOU = La Foresterie, 44120 VERTOU - ST = STREAMING

Paraphe :